

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNE DE LESPARRE MEDOC (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330240900015

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC PERCEPTION

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	35
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	43
A5 - Etalement des provisions	44
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	48
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	49

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	50
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	53
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	54
B1.6 - Etat des engagements reçus	55
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	56
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	57
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	58
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	59

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	60
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	63
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	64
C3.2 - Liste des établissements publics créés	65
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	66
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	67

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	68
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE LESPARRE MEDOC COMMUNE	BP 2023
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5920
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	140
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes Medoc Coeur de Presqu ile	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
	5 136 039,00	849,35	1 034,43

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 085,47	911,00
2	Produit des impositions directes/population	557,43	501,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 117,77	1 121,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	161,26	304,00
5	Encours de dette/population	763,87	774,00
6	DGF/population	260,14	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,50	56,50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 375 000,00	6 717 567,01

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 657 432,99

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	7 375 000,00	7 375 000,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 614 344,77	2 463 724,05

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	236 309,88	36 275,95
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 649 345,35	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 500 000,00	2 500 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 875 000,00	9 875 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 933 682,81	0,00	1 925 780,00	1 925 780,00	1 925 780,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500 000,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700 000,00	0,00	677 500,00	677 500,00	677 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 133 682,81	0,00	6 153 280,00	6 153 280,00	6 153 280,00
66	Charges financières	178 500,00	0,00	178 500,00	178 500,00	178 500,00
67	Charges exceptionnelles	53 600,00	0,00	53 600,00	53 600,00	53 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10,00	0,00	40 620,00	40 620,00	40 620,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 365 792,81	0,00	6 426 000,00	6 426 000,00	6 426 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	460 000,00	0,00	487 000,00	487 000,00	487 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	410 000,00	0,00	462 000,00	462 000,00	462 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		870 000,00	0,00	949 000,00	949 000,00	949 000,00
TOTAL		7 235 792,81	0,00	7 375 000,00	7 375 000,00	7 375 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 375 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	90 000,00	0,00	49 660,01	49 660,01	49 660,01
70	Produits services, domaine et ventes div	450 000,00	0,00	491 000,00	491 000,00	491 000,00
73	Impôts et taxes	3 977 000,00	0,00	4 342 000,00	4 342 000,00	4 342 000,00
74	Dotations et participations	1 603 000,00	0,00	1 679 000,00	1 679 000,00	1 679 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 162 000,00	0,00	6 603 660,01	6 603 660,01	6 603 660,01
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	15 713,61	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	1 500,00	0,00	7,00	7,00	7,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 191 213,61	0,00	6 617 167,01	6 617 167,01	6 617 167,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 400,00	0,00	100 400,00	100 400,00	100 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 400,00	0,00	100 400,00	100 400,00	100 400,00
TOTAL		6 291 613,61	0,00	6 717 567,01	6 717 567,01	6 717 567,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	657 432,99
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 375 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	848 600,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	813 109,20	148 135,16	636 644,77	636 644,77	784 779,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	300 000,00	88 174,72	300 000,00	300 000,00	388 174,72
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 113 109,20	236 309,88	954 644,77	954 644,77	1 190 954,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	538 000,00	0,00	547 000,00	547 000,00	547 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
020	Dépenses imprévues	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	645 300,00	0,00	549 300,00	549 300,00	549 300,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 758 409,20	236 309,88	1 503 944,77	1 503 944,77	1 740 254,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 400,00	0,00	100 400,00	100 400,00	100 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	115 400,00	0,00	110 400,00	110 400,00	110 400,00
	TOTAL	1 873 809,20	236 309,88	1 614 344,77	1 614 344,77	1 850 654,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	649 345,35
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	196 316,39	36 275,95	177 000,00	177 000,00	213 275,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	196 316,39	36 275,95	177 000,00	177 000,00	213 275,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	200 092,81	0,00	203 344,77	203 344,77	203 344,77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	387 517,79	0,00	849 379,28	849 379,28	849 379,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	565 800,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des recettes financières	1 180 010,60	0,00	1 327 724,05	1 327 724,05	1 327 724,05
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 376 326,99	36 275,95	1 504 724,05	1 504 724,05	1 541 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	460 000,00	0,00	487 000,00	487 000,00	487 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	410 000,00	0,00	462 000,00	462 000,00	462 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	885 000,00	0,00	959 000,00	959 000,00	959 000,00

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 261 326,99	36 275,95	2 463 724,05	2 463 724,05	2 500 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 500 000,00
---	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	848 600,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 925 780,00		1 925 780,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 550 000,00		3 550 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	677 500,00		677 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	178 500,00	0,00	178 500,00
67	Charges exceptionnelles	53 600,00	0,00	53 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	40 620,00	462 000,00	502 620,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		487 000,00	487 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 426 000,00	949 000,00	7 375 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 375 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	400,00	400,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	547 000,00	0,00	547 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	6 000,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	12 000,00	0,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	784 779,93	10 000,00	794 779,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	388 174,72	100 000,00	488 174,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 300,00	0,00	2 300,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 740 254,65	110 400,00	1 850 654,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	649 345,35
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	49 660,01		49 660,01
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	491 000,00		491 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	4 342 000,00		4 342 000,00
74	Dotations et participations	1 679 000,00		1 679 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00	0,00	42 000,00
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	400,00	1 900,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	7,00	0,00	7,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 617 167,01	100 400,00	6 717 567,01

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	657 432,99
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 375 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	203 344,77	0,00	203 344,77
13	Subventions d'investissement	213 275,95	10 000,00	223 275,95
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	25 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		462 000,00	462 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		487 000,00	487 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00		250 000,00
Recettes d'investissement – Total		691 620,72	959 000,00	1 650 620,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	849 379,28
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 933 682,81	1 925 780,00	1 925 780,00
60611	Eau et assainissement	14 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Electricité	260 000,00	282 000,00	282 000,00
60621	Combustibles	64 000,00	64 000,00	64 000,00
60622	Carburants	55 000,00	56 000,00	56 000,00
60623	Alimentation	130 000,00	135 000,00	135 000,00
60624	Produits de traitement	22 000,00	22 000,00	22 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	22 000,00	22 000,00	22 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	251 092,81	220 093,00	220 093,00
60633	Fournitures de voirie	75 000,00	75 000,00	75 000,00
60636	Vêtements de travail	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00	15 000,00	15 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	175 690,00	166 787,00	166 787,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	20 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	98 000,00	115 500,00	115 500,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	16 000,00	16 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	45 000,00	45 000,00	45 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	22 000,00	7 000,00	7 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	18 000,00	13 000,00	13 000,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6156	Maintenance	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	40 000,00	45 000,00	45 000,00
6168	Autres primes d'assurance	50 000,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6226	Honoraires	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	60 000,00	75 000,00	75 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6237	Publications	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6238	Divers	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6261	Frais d'affranchissement	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	28 000,00	28 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 000,00	23 000,00	23 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	22 000,00	22 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	40 000,00	40 000,00	40 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	40 000,00	42 000,00	42 000,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	350 000,00	340 000,00	340 000,00
64131	Rémunérations non tit.	300 000,00	370 000,00	370 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	4 000,00	4 000,00
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	50 000,00	15 000,00	15 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	8 000,00	8 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	370 000,00	375 000,00	375 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	545 000,00	545 000,00	545 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	18 000,00	18 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 000,00	18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700 000,00	677 500,00	677 500,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 000,00	15 000,00	15 000,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	129 000,00	125 000,00	125 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6535	Formation	1 000,00	2 000,00	2 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	500,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	97 000,00	103 000,00	103 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	60 000,00	60 000,00	60 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	40 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	180 000,00	180 000,00	180 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	30 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	140 000,00	170 000,00	170 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 133 682,81	6 153 280,00	6 153 280,00
66	Charges financières (b)	178 500,00	178 500,00	178 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	187 200,00	187 200,00	187 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-8 700,00	-8 700,00	-8 700,00
67	Charges exceptionnelles (c)	53 600,00	53 600,00	53 600,00
6712	Amendes fiscales et pénales	600,00	600,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	10,00	40 620,00	40 620,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	40 000,00	40 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10,00	620,00	620,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 365 792,81	6 426 000,00	6 426 000,00
023	Virement à la section d'investissement	460 000,00	487 000,00	487 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	410 000,00	462 000,00	462 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	410 000,00	462 000,00	462 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		870 000,00	949 000,00	949 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		870 000,00	949 000,00	949 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 235 792,81	7 375 000,00	7 375 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 375 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	66 586,08
Montant des ICNE de l'exercice N-1	75 604,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 700,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	90 000,00	49 660,01	49 660,01
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	49 660,01	49 660,01
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	450 000,00	491 000,00	491 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	15 000,00	15 000,00
70312	Redevances funéraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	50 000,00	65 000,00	65 000,00
7066	Redevances services à caractère social	52 000,00	52 000,00	52 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	125 000,00	136 000,00	136 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	50 000,00	45 000,00	45 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	100 000,00	115 000,00	115 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73	Impôts et taxes	3 977 000,00	4 342 000,00	4 342 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 930 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
73211	Attribution de compensation	575 000,00	575 000,00	575 000,00
7336	Droits de place	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	165 000,00	170 000,00	170 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	290 000,00	290 000,00
74	Dotations et participations	1 603 000,00	1 679 000,00	1 679 000,00
7411	Dotation forfaitaire	640 000,00	640 000,00	640 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	665 000,00	700 000,00	700 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	24 000,00	25 000,00	25 000,00
7484	Dotation de recensement	10 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7488	Autres attributions et participations	30 000,00	80 000,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00	42 000,00	42 000,00
752	Revenus des immeubles	42 000,00	42 000,00	42 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 162 000,00	6 603 660,01	6 603 660,01
76	Produits financiers (b)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	12 000,00	12 000,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 713,61	1 500,00	1 500,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 213,61	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	1 500,00	7,00	7,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 500,00	7,00	7,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 191 213,61	6 617 167,01	6 617 167,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	100 400,00	100 400,00	100 400,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	400,00	400,00	400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 400,00	100 400,00	100 400,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 291 613,61	6 717 567,01	6 717 567,01

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	657 432,99
--	-------------------

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				7 375 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	12 000,00	12 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	813 109,20	636 644,77	636 644,77
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	70 000,00	150 000,00	150 000,00
21312	Bâtiments scolaires	100 000,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	80 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21534	Réseaux d'électrification	40 000,00	120 000,00	120 000,00
21571	Matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	180 000,00	100 000,00	100 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	223 109,20	106 644,77	106 644,77
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 113 109,20	954 644,77	954 644,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	538 000,00	547 000,00	547 000,00
1641	Emprunts en euros	538 000,00	547 000,00	547 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 300,00	2 300,00	2 300,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 300,00	2 300,00	2 300,00
020	Dépenses imprévues	80 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		645 300,00	549 300,00	549 300,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 758 409,20	1 503 944,77	1 503 944,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	100 400,00	100 400,00	100 400,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	400,00	400,00	400,00
13911	Etat et établissements nationaux	400,00	400,00	400,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
2111	Terrains nus	15 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		115 400,00	110 400,00	110 400,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 873 809,20	1 614 344,77	1 614 344,77

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	236 309,88
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	649 345,35
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 000,00
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	196 316,39	177 000,00	177 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	121 600,00	22 500,00	22 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	13 500,00	13 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 716,39	96 000,00	96 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	10 000,00	10 000,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	28 000,00	35 000,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		196 316,39	177 000,00	177 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	587 610,60	1 052 724,05	1 052 724,05
10222	FCTVA	85 000,00	100 024,05	100 024,05
10226	Taxe d'aménagement	115 092,81	103 320,72	103 320,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	387 517,79	849 379,28	849 379,28
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 600,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	25 000,00	25 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	24 000,00	25 000,00	25 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	565 800,00	250 000,00	250 000,00
Total des recettes financières		1 180 010,60	1 327 724,05	1 327 724,05
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 376 326,99	1 504 724,05	1 504 724,05
021	Virement de la sect° de fonctionnement	460 000,00	487 000,00	487 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	410 000,00	462 000,00	462 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	497,00	550,00	550,00
28031	Frais d'études	39 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	600,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 600,00	1 300,00	1 300,00
28128	Autres aménagements de terrains	88 000,00	159 800,00	159 800,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	1 200,00	1 200,00
28132	Immeubles de rapport	900,00	900,00	900,00
28135	Installations générales, agencements, ..	7 300,00	7 300,00	7 300,00
28138	Autres constructions	13 000,00	14 000,00	14 000,00
28152	Installations de voirie	42 703,00	82 800,00	82 800,00
281533	Réseaux câblés	14 000,00	17 800,00	17 800,00
281534	Réseaux d'électrification	77 500,00	74 700,00	74 700,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 000,00	1 700,00	1 700,00
281571	Matériel roulant	9 500,00	21 000,00	21 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 500,00	1 500,00	1 500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	12 000,00	12 700,00	12 700,00
28181	Installations générales, aménagt divers	8 900,00	6 900,00	6 900,00
28182	Matériel de transport	37 500,00	24 300,00	24 300,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 500,00	6 600,00	6 600,00
28184	Mobilier	10 000,00	12 100,00	12 100,00
28188	Autres immo. corporelles	22 000,00	14 850,00	14 850,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		870 000,00	949 000,00	949 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 000,00	10 000,00	10 000,00

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL RECETTES D'ORDRE		885 000,00	959 000,00	959 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 261 326,99	2 463 724,05	2 463 724,05
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	36 275,95
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : REVITALISATION CENTRE BOURG**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 9 500,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-9 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	549 300	147 645	50 000	50 000	0	230 000	0	0	0	477 000	0	1 503 945
- Equipements municipaux (2)		147 645	50 000	50 000	0	230 000	0	0	0	465 000	0	942 645
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	12 000	0	12 000
- Opérations financières	549 300											549 300
Dépenses d'ordre	110 400											110 400
Total dépenses de l'exercice	659 700	147 645	50 000	50 000	0	230 000	0	0	0	477 000	0	1 614 345
RAR N-1 et reports	649 345	42 500	0	24 991	678	0	0	0	0	168 141	0	885 655
Total cumulé dépenses d'investissement	1 309 045	190 145	50 000	74 991	678	230 000	0	0	0	645 141	0	2 500 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	2 344 224	0	0	0	0	73 500	0	0	0	46 000	0	2 463 724
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	36 276	0	0	0	0	0	0	36 276
Total cumulé recettes d'investissement	2 344 224	0	0	0	36 276	73 500	0	0	0	46 000	0	2 500 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 168 120	4 613 783	128 000	462 500	155 000	102 000	180 000	0	31 000	532 597	2 000	7 375 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 168 120	4 613 783	128 000	462 500	155 000	102 000	180 000	0	31 000	532 597	2 000	7 375 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	6 023 907	354 660	0	158 000	67 000	15 000	0	52 000	40 000	0	7 000	6 717 567
RAR N-1 et reports	657 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	657 433
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 681 340	354 660	0	158 000	67 000	15 000	0	52 000	40 000	0	7 000	7 375 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		659 700	190 145	50 000	74 991	678	230 000	0	0	0	645 141	0	1 850 655
Dépenses réelles		549 300	190 145	50 000	74 991	678	230 000	0	0	0	645 141	0	1 740 255
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	547 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	547 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000	0	12 000
21	Immobilisations corporelles	0	184 145	50 000	74 991	678	230 000	0	0	0	244 966	0	784 780
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	388 175	0	388 175
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	2 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 300
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>110 400</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>110 400</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	100 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 400
041	Opérations patrimoniales	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

RECETTES													
Total recettes investissement		2 344 224	0	0	0	36 276	73 500	0	0	0	46 000	0	2 500 000
Recettes réelles		1 385 224	0	0	0	36 276	73 500	0	0	0	46 000	0	1 541 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 052 724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 052 724
13	Subventions d'investissement	57 500	0	0	0	36 276	73 500	0	0	0	46 000	0	213 276

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		959 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	959 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	487 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	487 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	462 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	462 000
041	Opérations patrimoniales	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 168 120	4 613 783	128 000	462 500	155 000	102 000	180 000	0	31 000	532 597	2 000	7 375 000
Dépenses réelles		219 120	4 613 783	128 000	462 500	155 000	102 000	180 000	0	31 000	532 597	2 000	6 426 000
011	Charges à caractère général	0	675 683	25 000	402 500	155 000	102 000	0	0	31 000	532 597	2 000	1 925 780
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 550 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	334 500	103 000	60 000	0	0	180 000	0	0	0	0	677 500
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	178 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 500
67	Charges exceptionnelles	0	53 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	40 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 620
Dépenses d'ordre		949 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	949 000
023	Virement à la section d'investissement	487 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	487 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	462 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	462 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 023 907	354 660	0	158 000	67 000	15 000	0	52 000	40 000	0	7 000	6 717 567
Recettes réelles		5 923 507	354 660	0	158 000	67 000	15 000	0	52 000	40 000	0	7 000	6 617 167
013	Atténuations de charges	0	49 660	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 660
70	Produits des services, du domaine, vente	0	213 000	0	146 000	65 000	15 000	0	52 000	0	0	0	491 000
73	Impôts et taxes	4 335 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000	4 342 000
74	Dotations et participations	1 575 000	92 000	0	12 000	0	0	0	0	0	0	0	1 679 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	2 000	0	0	0	40 000	0	0	42 000
76	Produits financiers	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
77	Produits exceptionnels	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>100 400</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 400</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>100 400</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 400</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
33-01665418CT5LESPAR	17/11/2022	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 032 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					9 032 000,00									
00066918611	CREDIT AGRICOLE	09/12/2009		15/01/2010	500 000,00	F		4,150	4,150	euros	A	P	N	A-1
00203763992G	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2007		30/06/2008	600 000,00	F		4,720	4,720	euros	A	P	N	A-1
0421 0166541 01	BCME	04/08/2010		30/01/2011	500 000,00	F		3,540	3,540	euros	A	P	N	A-1
0421 0166541 04	BCME	19/09/2011		30/01/2012	1 000 000,00	F		4,300	4,300	euros	A	C	N	A-1
0421/0166.541.8	BCME	13/12/2010		31/03/2011	500 000,00	F		3,260	3,260	euros	A	C	N	A-1
0552 6228474 01	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	23/04/2012		30/07/2012	500 000,00	F		5,370	5,370	euros	A	C	N	A-1
05526173449401	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	26/12/2013		30/03/2014	350 000,00	F		3,280	3,280	euros	T	P	N	A-1
1226516	CAISSE DES DEPOT-CONS-MAIRIE	05/07/2012		01/08/2013	500 000,00	F		4,790	4,790	euros	A	P	N	A-1
20500001/NL	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE NORD	28/12/2004		25/01/2006	210 000,00			3,600	3,600	euros	A	P	N	A-1
20500554	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE NORD	14/12/2005		25/02/2006	150 000,00	F		3,340	3,340	euros	A	P	N	A-1
86882543	CREDIT AGRICOLE	26/03/2012		27/05/2012	500 000,00	F		5,670	5,670	euros	A	P	N	A-1
A3306250/MULTIFIX	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE NORD	14/12/2006		30/01/2008	242 000,00	F		3,730	3,730	euros	A	P	N	B-1
MON 280862EUR/0300083/001	LA BANQUE POSTALE	05/11/2013		01/03/2014	500 000,00	F		3,630	3,630	euros	T	C	N	A-1
MON280972EUR/0300214/001	LA BANQUE POSTALE	05/11/2013		01/04/2014	500 000,00	F		3,630	3,630	euros	T	C	N	A-1
MON528957EUR/0530132/001	LA BANQUE POSTALE	19/09/2019		01/02/2020	330 000,00	F		0,540	0,540	euros	T	P	N	A-1
NE01016204	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	10/12/2015		30/03/2016	750 000,00	F		1,650	1,650	euros	T	C	N	A-1
NE02823607	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	18/12/2017		30/10/2018	600 000,00	F		1,180	1,180	euros	A	P	N	A-1
NE03967239	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	21/12/2018		30/12/2019	300 000,00	F		1,380	1,380	euros	A	P	N	A-1
NE04528697	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	29/05/2019		30/05/2020	500 000,00	F		1,040	1,040	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					9 032 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 522 115,34					521 772,35	137 591,69	0,00	66 586,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 522 115,34					521 772,35	137 591,69	0,00	66 586,08
00066918611	N	0,00	A-1	214 252,75	6,00	F		4,150	27 003,23	8 891,49	0,00	7 452,59
00203763992G	N	0,00	A-1	311 887,81	9,00	F		4,720	25 051,27	14 925,54	0,00	7 847,96
0421 0166541 01	N	0,00	A-1	195 234,85	7,00	F		3,540	24 357,68	6 911,31	0,00	5 551,87
0421 0166541 04	N	0,00	A-1	434 653,94	8,00	F		4,300	48 294,88	18 690,12	0,00	15 247,95
0421/0166.541.8	N	0,00	A-1	195 393,25	7,00	F		3,260	24 424,15	6 369,82	0,00	4 187,81
0552 6228474 01	N	0,00	A-1	215 417,65	8,00	F		5,370	23 935,29	11 567,93	0,00	4 326,56
05526173449401	N	0,00	A-1	160 815,35	5,00	F		3,280	24 662,32	4 973,47	0,00	12,27
1226516	N	0,00	A-1	206 804,96	4,00	F		4,790	37 583,84	9 905,96	0,00	3 366,30
20500001/NL	N	0,00	A-1	84 161,80	7,00	F		2,070	9 781,45	1 742,15	0,00	1 434,21
20500554	N	0,00	A-1	29 014,37	2,00	F		3,340	9 319,48	1 082,24	0,00	621,91
86882543	N	0,00	A-1	278 397,06	8,00	F		5,670	24 559,59	15 785,11	0,00	8 572,63
A3306250/MULTIFIX	N	0,00	B-1	77 979,51	4,00	F		3,730	14 475,03	2 949,04	0,00	2 174,03
MON 280862EUR/0300083/001	N	0,00	A-1	200 000,12	5,00	F		3,630	33 333,32	6 806,26	0,00	498,63
MON280972EUR/0300214/001	N	0,00	A-1	208 333,45	5,00	F		3,630	33 333,32	7 108,76	0,00	1 570,87
MON528957EUR/0530132/001	N	0,00	A-1	266 119,43	11,00	F		0,540	21 524,38	1 393,50	0,00	0,00
NE01016204	N	0,00	A-1	400 000,00	7,00	F		1,650	50 000,00	6 290,63	0,00	475,96
NE02823607	N	0,00	A-1	411 609,59	9,00	F		1,180	39 022,32	4 856,99	0,00	744,77
NE03967239	N	0,00	A-1	225 929,98	10,00	F		1,380	19 160,74	3 117,83	0,00	229,86
NE04528697	N	0,00	A-1	406 109,47	11,00	F		1,040	31 950,06	4 223,54	0,00	2 269,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 522 115,34					521 772,35	137 591,69	0,00	66 586,08

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
A3306250/MULTIFIX	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE NORD	242 000,00	77 979,51	1	240,00				0,00		3,730	2 949,04	0,00	1,72
TOTAL (B)		242 000,00	77 979,51						0,00			2 949,04	0,00	1,72
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		242 000,00	77 979,51						0,00			2 949,04	0,00	1,72

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0
	% de l'encours	98,28	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	4 444 135,83	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0
	% de l'encours	1,72	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	77 979,51	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	17/06/2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D ETUDES	5	
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8	17/06/2010
L	MOBILIER	10	17/06/2010
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5	17/06/2010
L	MATERIEL DE TRANSPORT	8	17/06/2010
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	10	17/06/2010
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES TECH	20	17/06/2010
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE VOIRIE	10	17/06/2010
L	MATERIEL ROULANT	8	17/06/2010
L	MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	15	17/06/2010
L	RESEAUX ELECTRIFICATION	10	17/06/2010
L	RESEAUX CABLES	10	17/06/2010
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	17/06/2010
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	10	17/06/2010
L	INSTALLATIONS GENERALES DE CONSTRUCTIONS	15	17/06/2010
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	15	17/06/2010
L	EQUIPEMENTS DE CIMETIERE	15	17/06/2010
L	BATIMENTS SCOLAIRES	15	17/06/2010
L	AUTRES AGENCEMENTS DE TERRAINS	10	17/06/2010
L	PLANTATION D ARBRES	10	17/06/2010
L	LOGICIELS	2	17/06/2010
L	HOTEL DE VILLE	15	17/06/2010
L	FRAIS ETUDES MODIFICATION DOCUMENTS URBANISMES	10	17/06/2010
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	15	17/06/2010
L	SUBVENTION D EQUIPEMENT	5	17/06/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	40 000,00		0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	40 000,00	01/01/2023	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	620,00		2 684,94	3 304,94	0,00	3 304,94
Dotation aux dépréciations des actifs circulants	620,00	01/01/2021	2 684,94	3 304,94	0,00	3 304,94
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	40 620,00		2 684,94	43 304,94	0,00	43 304,94

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		547 400,00	I 547 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		547 000,00	547 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 000,00	547 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		400,00	400,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	400,00	400,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	547 400,00	236 309,88	649 345,35	1 433 055,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 427 344,77	III 1 427 344,77
Ressources propres externes de l'année (a)		228 344,77	228 344,77
10222	FCTVA	100 024,05	100 024,05
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	103 320,72	103 320,72
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	25 000,00	25 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 199 000,00	1 199 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	550,00	550,00
28031	<i>Frais d'études</i>	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 300,00	1 300,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	159 800,00	159 800,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	1 200,00	1 200,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	900,00	900,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	7 300,00	7 300,00
28138	<i>Autres constructions</i>	14 000,00	14 000,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	82 800,00	82 800,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	17 800,00	17 800,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	74 700,00	74 700,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	1 700,00	1 700,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	21 000,00	21 000,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 500,00	1 500,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	12 700,00	12 700,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	6 900,00	6 900,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	24 300,00	24 300,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 600,00	6 600,00
28184	<i>Mobilier</i>	12 100,00	12 100,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	14 850,00	14 850,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	250 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	487 000,00	487 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
-------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------	-----------------

Total ressources propres disponibles	1 427 344,77	36 275,95	0,00	849 379,28	2 313 000,00
---	---------------------	------------------	-------------	-------------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 433 055,23
Ressources propres disponibles	IV	2 313 000,00
Solde	V = IV – II (6)	879 944,77

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					96 000,00	75 650,56										720,94	7 771,96	
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB	2020	P	CAUTION BANCAIRE CONSTRUCTION LOCAL FOOTBALL CLUB LESPARRAIN	CREDIT MUTUEL DU SUD-OUES	96 000,00	75 650,56	8,00	M	F		1,000	F		1,000	A-1	euros	720,94	7 771,96
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					96 000,00	75 650,56										720,94	7 771,96	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 274 600,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	35	SUBVENTION ANNUELLE	CENTRE COMMUNAL ACTION SO	Autre personne de droit privé	180 000,00
6574	5	SUBVENTION ANNUELLE	ASA DFCI	Autre personne de droit privé	1 800,00
6574	9	SUBVENTION ANNUELLE	COMITE DE LA FOIRE AUX VINS	Association	19 000,00
6574	19	SUBVENTION ANNUELLE	LE FIL ROUGE DU MEDOC	Association	7 500,00
6574	20	SUBVENTION ANNUELLE	MEDOC HANDBALL	Association	9 000,00
6574	23	SUBVENTION ANNUELLE	SAM.CLUB OMNISPORT	Association	45 000,00
6574	26	SUBVENTION ANNUELLE	PAYS MEDOC RUGBY	Association	14 000,00
6574	37	SUBVENTION ANNUELLE	LES AMIS DE LA TOUR	Association	4 000,00
6574	38	SUBVENTION ANNUELLE	LOGEA	Association	30 000,00
6574	25	SUBVENTION ANNUELLE	UNION MUSICALE LESPARRE	Association	4 000,00
6574	53	SUBVENTION ANNUELLE	FOOTBALL CLUB	Association	10 000,00
6574	61	SUBVENTION ANNUELLE	ASSO JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	400,00
6574	44	SUBVENTION ANNUELLE	ASSOC COMMUNALE CHASSE A	Association	1 600,00
6574	45	SUBVENTION ANNUELLE	RADIO AQUI FM	Association	200,00
6574	64	SUBVENTION ANNUELLE	LES TROUBADOURS DE LA TOUR	Association	6 000,00
6574	62	SUBVENTION CONDITIONNELLE	AMICALE DU PERSONNEL MAIRIE	Association	6 000,00
6574	63	SUBVENTION ORDINAIRE	COMITE DES FETES ST-TRELODY	Association	600,00
6574	52	SUBVENTION ANNUELLE	CINEMA DE PROXIMITE	Association	827,00
6574	65	SUBVENTION ANNUELLE	LESPARRE MEDOC CHATS LIBRES	Association	4 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		24,00	0,00	24,00	15,00	3,00	18,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	8,00	0,00	8,00	5,00	3,00	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		53,00	5,00	58,00	40,00	5,00	45,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	20,00	5,00	25,00	19,00	4,00	23,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	C	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	14,00	0,00	14,00	10,00	1,00	11,00
AGENT MAITRISE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		9,00	0,00	9,00	6,00	0,00	6,00
AGENT SPECIALISE DES E.M. PRINCIPAL 2E CLASSE	C	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine 1ere Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	5,00	11,00	9,00	1,00	10,00
ADJOINT ANIMATION	C	3,00	4,00	7,00	6,00	1,00	7,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNE DE LESPARRE MEDOC - COMMUNE - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CHEF DE SERVICE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE SERVICE PRINCIPAL 2E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		99,00	10,00	109,00	75,00	9,00	84,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	353	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	353	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	TECH	353	0,00	A	CDD
Directeur général des services	A	OTR	658,00	0,00	47	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				7 833,62		
1 APPRENTI	C	OTR	0,00	5 880,08	A	CDD Contrat à durée déterminée
1 Parcours Emploi Compétences		OTR	0,00	1 953,54	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
2 AGENTS CALM	C	ANIM	666,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT PATRIMOINE	C	CULT	353	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				7 833,62		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
01/11/2017 - Affermage	CTC		SARL	0,00
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/07/2020 - Garantie empunt	Crédit Mutuel du Sud Ouest		Organisme bancaire	0,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de communes La Médulienne		Cotisation	939,00
SDEEG	01/01/1975	Cotisation	100,00
Communauté de communes Médoc Coeur de Presqu ile	01/01/2000	Adhésion	0,00
PNR	01/01/2020	Cotisation	15,00
Autres organismes de regroupement			
CAUE		Cotisation	300,00
Association des Maires de Gironde	01/01/2008	Cotisation	1 216,84
Gironde Ressources	01/01/2018	Cotisation	50,00
IDDAC	01/01/2018	Cotisation	310,00
ANEV	01/01/2018	Cotisation	320,00
Association des villes Sous-Préfecture et de centralité	01/01/2023	Adhésion	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal Action Social		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	7 974 000,00	6,51	41,24	2,00	3 288 477,60	8,64
TFPNB	114 100,00	6,98	64,58	2,01	73 685,78	9,13
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	650 407,00	0,00	16,96	0,00	110 309,00	0,00
TOTAL	8 738 507,00	0,00			3 472 472,41	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.